

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT

DELIBERATION N° 2015/40

ARDÈCHE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

\*\*\*\*\*

*Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015*

*L'an deux mille quinze et le premier juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : le 23 juin 2015*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12  
votants : 15*

*Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

*Présents : VOLLE – BEUGNET - CROZIER – CORNET – JOLLIVET -  
TESTON – HILAIRE – GRENIER – GAUTHIER - PIQUEMAL –  
BOUNIARD - LEBRAT.*

*Excusé : Mme RAMUS a donné procuration à Mr J.TESTON  
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr A.CORNET  
Mr EUVRARD a donné procuration à Mme C.PIQUEMAL*

*Mr Joël TESTON a été élu secrétaire.*

**Objet : Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) créé par délibération n°2014/06 du 03 février 2014.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2014/06 portant sur la création d'un poste d'agent scolaire dans le cadre du dispositif CUI-CAE. Il est possible de renouveler le poste à compter du 25 août 2015 pour une durée de 6 mois. Il précise que ce contrat prendra fin le 24 février 2016 et il ne pourra pas être renouvelé.

.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

-DECIDE de renouveler le poste d'Agent Scolaire dans le cadre du dispositif d'accompagnement dans l'Emploi qui avait été créé par délibération n°2014/06 du 03 février 2014.

-PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 6 mois du 25 août 2015 au 24 février 2016.

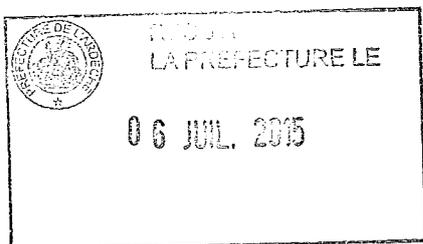
-PRECISE que la durée du travail est fixée à 22 heures par semaine.

-INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

-AUTORISE le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les services de l'Etat ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

POUR COPIE CONFORME  
ALBA, le 2 juillet 2015  
Le Maire,  
André VOLLE.



.../...